

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

2 662 240

(21) N° d'enregistrement national :

90 06246

(51) Int Cl⁵ : F 42 B 12/06, 12/62, 25/00

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 18.05.90.

(30) Priorité :

(71) Demandeur(s) : Société dite: THOMSON-BRANDT ARMEMENTS (Société Anonyme) — FR.

(43) Date de la mise à disposition du public de la demande : 22.11.91 Bulletin 91/47.

(56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche : Se reporter à la fin du présent fascicule.

(60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

(72) Inventeur(s) : Deffayet Jean.

(73) Titulaire(s) :

(74) Mandataire : Fradin Dominique Thomson-CSF SCPI.

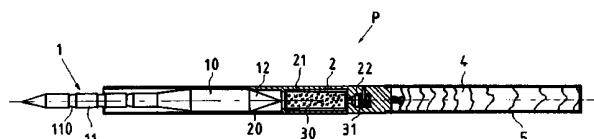
(54) Projectiles pénétrants.

(57) L'invention a pour but de prévoir un nouveau type de projectiles pénétrants en vue d'améliorer et de mieux maîtriser leur pouvoir de pénétration, notamment en apportant une solution aux problèmes d'obliquité.

Un projectile selon l'invention comprend un élément avant (1) formant la partie active, partiellement engagé dans un tube (2). Le tube (2) est fermé à l'arrière de l'élément (1) et contient une charge (30) de propulsion de celui-ci, et un allumeur (31) pour ladite charge, répondant à la percussion de l'élément (1) contre une cible.

En arrivant sur la cible, le projectile pénètre légèrement sous l'effet de la vitesse, et ce n'est qu'à ce moment ou légèrement après que se produit l'enfoncement proprement dit, donc en l'absence d'obliquité.

Utilisation en tant que munition individuelle ou sous-munition.



FR 2 662 240 - A1



-1-

PROJECTILES PENETRANTS

La présente invention concerne des projectiles, tels que flèches, destinés à pénétrer plus ou moins profondément dans une cible. Elle concerne également des munitions contenant une pluralité de ces projectiles, 5 prévues par exemple pour être embarquées dans des vecteurs tels que missiles, roquettes, etc.

La demande de brevet européen n° 88110917.7 au nom de Diehl GMBH & Co divulgue une munition de ce type, destinée plus spécialement à la neutralisation de voies 10 de circulation ou pistes bétonnées. Elle comporte un ensemble de flèches contenues dans un boîtier doté d'un parachute et d'un propulseur. Après largage à partir d'un vecteur de transport, il y a d'abord ouverture du parachute, puis une fois que la verticalité du boîtier 15 est correcte, démarrage du propulseur. Ensuite, une fois que toute la charge de propulsion a été consumée, une seconde charge est allumée pour expulser les flèches à partir du boîtier, en vue de leur procurer un supplément de vitesse par rapport à ce dernier.

20 Le principe mis en oeuvre est donc, comme dans les autres systèmes actuellement connus de projectiles pénétrants, d'imprimer une grande vitesse aux flèches dans la direction de la cible pour obtenir une bonne pénétration, éventuellement limitée par des saillies 25 radiales dans la partie arrière des flèches.

Toutefois, l'expulsion par effet canon d'un fagot de projectiles à forte vitesse relative entraîne généralement de fortes obliquités non amorties à courte portée, très préjudiciables à la pénétration. De plus, 30 comme l'obliquité est très variable du fait qu'elle dépend aussi beaucoup du vent, il n'est quasiment pas possible de prévoir une profondeur de pénétration précise,

-2-

ni d'obtenir qu'elle soit uniforme, à cause notamment du mouvement de nutation des projectiles, dont la direction est évidemment aléatoire au moment de l'impact. Dans la neutralisation par flèches de cibles relativement 5 tendres telles que taxi-ways ou routes, on risque alors de voir une grande partie des flèches s'enfoncer trop profondément, sans laisser de partie saillante.

D'autre part, le principe d'expulser une pluralité de projectiles à partir d'une même munition à grande 10 vitesse présente un autre inconvénient provenant du fait que ces munitions sont généralement larguées à faible altitude. Ceci conduit à une concentration des impacts des flèches d'une même munition (quelques décimètres), donc à une répartition en "bouquets" de 15 densité non uniforme. Cette caractéristique entraîne une perte d'efficacité sensible, en particulier lorsque l'on vise d'autres cibles que les pistes d'aviation ou voies de communication.

Le but de la présente invention est donc de prévoir 20 un nouveau type de projectiles pénétrants pour pallier ces inconvénients, afin d'étendre leur domaine d'utilisation, tout en augmentant leur efficacité.

A cet effet, un projectile pénétrant selon 25 l'invention est caractérisé en ce qu'il comprend un élément avant formant la partie active à vocation de pénétration, partiellement engagé dans un tube, lequel est fermé à l'arrière de l'élément avant et contient une charge de propulsion de celui-ci, et un allumeur pour la mise à feu de ladite charge, répondant à la 30 percussion de l'élément avant contre une cible.

De préférence, l'allumeur est pourvu d'un moyen à retard pour différer très légèrement (de l'ordre de quelques millisecondes) la mise à feu de la charge de propulsion à partir de l'instant où l'élément avant 35 rencontre une cible.

-3-

L'invention sera mieux comprise à l'aide des explications qui vont suivre et des dessins joints, dans lesquels :

la Fig. 1 est une vue en coupe axiale d'un
5 projectile selon l'invention,

la Fig. 2 est une vue illustrant schématiquement le fonctionnement du projectile de la Fig. 1, par sa représentation à plusieurs instants successifs,

10 la Fig. 3 est une vue en coupe axiale d'un autre projectile selon l'invention, prévu pour être contenu en nombre dans une munition,

la Fig. 4 est une vue en coupe axiale de cette munition, et

15 la Fig. 5 est une vue en coupe transversale, selon la ligne V-V de la Fig. 4.

Dans ces figures, les mêmes références ont été utilisées pour désigner partout les mêmes éléments.

Les projectiles selon l'invention comportent un élément avant 1 formant la partie active, engagé 20 partiellement dans une partie arrière ou tube 2. Au moins une partie intermédiaire 10 de l'élément 1 est cylindrique et de même calibre que la bouche du tube 2, lequel présente derrière cette partie cylindrique 25 un épaulement de retenue 20. A l'avant de la partie 10, l'élément 1 a une section qui diminue de manière à présenter une partie avant 11 en forme de pointe dépassant nettement la sortie du tube 2.

A l'intérieur du tube 2, entre l'épaulement 20 et son extrémité arrière fermée, se trouvent 30 successivement une chambre 21 contenant une charge de propulsion 30 et, communiquant avec la chambre 21, un logement 22 pour un allumeur 31 de la charge 30. L'allumeur 31 est prévu pour assurer la mise à feu de la charge 30 en réponse à la rencontre de l'élément 35 avant 1 avec une cible. En pratique, il s'agit de

-4-

préférence d'un allumeur à percussion inertie, éventuellement pourvu d'un moyen à retard pour différer très légèrement (de quelques millisecondes par exemple) la mise à feu de la charge 30 par rapport à l'instant 5 de l'impact.

L'élément 1 présente certaines particularités de forme qui varient selon l'application à laquelle est destiné le projectile. Dans les formes de réalisation montrées dans les dessins, l'élément 1 est une flèche 10 pour la neutralisation de pistes ou de voies de communication : elle ne doit s'enfoncer que partiellement de manière à laisser saillir par rapport au sol une partie pointue ou acérée 12. Pour limiter la profondeur 15 de pénétration, le calibre de la partie 10 de l'élément 1 est sensiblement supérieur à celui de la partie avant 11. On obtient ainsi un freinage par la partie 10 et, à l'arrêt, un enfouissement partiel de celle-ci, dont découle un autre avantage, à savoir que dans la partie 10, la flèche 1 est plus difficile à sectionner. Par 20 ailleurs, en vue d'interdire ou, tout au moins, de rendre plus difficile l'extraction de la flèche par arrachement, il est avantageusement prévu un crantage 110 de la partie avant 11, du type de celui des pitons d'alpiniste.

Si l'élément 1 doit s'enfoncer totalement dans 25 une cible, au cas où il s'agit d'une mine, par exemple, la partie terminale en pointe 12 et le crantage 110 dans la partie avant sont alors superflus. Quant à la différence de calibres entre les parties 10 et 11, bien que réduite, elle sera généralement maintenue pour que 30 la profondeur de pénétration ne soit pas trop importante.

La Fig. 2 illustre le principe général de fonctionnement des projectiles selon l'invention, bien qu'y soit représentée la forme de réalisation particulière 35 de la Fig. 1. A l'instant T1, le projectile P arrive à proximité de la cible avec une certaine obliquité,

-5-

et convenablement orienté par des moyens tels qu'empennage ou, comme ici, parachute. Sa vitesse est peu élevée, mais en raison d'un bon rapport masse/section pour favoriser l'enfoncement, lorsque l'élément 1 touche 5 la cible, sa pointe 11 pénètre toutefois sur une faible profondeur, en atteignant pratiquement l'arrêt à l'instant T2. A l'instant T3 suivant de quelques millisecondes l'instant T2 (retard de l'allumeur à percussion 31), la charge 30 est mise à feu, engendrant une poussée 10 qui propulse l'élément 1 plus profondément avec, en réaction, l'expulsion du tube 2 loin de l'élément 1. Cette procédure permet de s'affranchir de l'obliquité à l'impact et, par conséquent, de beaucoup mieux maîtriser la pénétration de l'élément 1. A noter également que 15 pour des projectiles destinés à s'enfoncer complètement dans la cible, tels que des mines à détonateur sismique, la discréption nécessaire à ce type de munition n'est pas remise en cause en utilisant le principe de l'invention, puisque le tube 2, bien que restant apparent, 20 est notablement éloigné du projectile proprement dit lors de l'enfoncement.

Un avantage supplémentaire du système réside dans le pouvoir incendiaire qu'ont les projectiles quand ils pénètrent dans des réservoirs de matière inflammable 25 (avions au parking, cuves de carburant, missiles, munitions, etc.) : lorsque le tube arrière 2 est éjecté, des gaz chauds et sous pression s'en échappent à grande vitesse, accompagnant le projectile dans sa progression. Cet effet peut être renforcé par des additifs incendiaires 30 appropriés dans la charge de propulsion 30.

Le projectile P conforme à l'invention de la Fig. 1 est prévu pour être éjecté individuellement ou en fagots à partir d'un vecteur de transport. Dès l'éjection, il a donc un comportement autonome, et il est par 35 conséquent doté d'un moyen pour assurer sa bonne

-6-

orientation par rapport à la cible. Ce moyen consiste en un parachute 4 logé dans un boîtier escamotable 5 fixé à l'arrière du tube 2.

Le projectile P' de la Fig. 3 est conçu pour former 5 avec d'autres projectiles identiques la partie active de la munition M représentée aux Fig. 4 et 5. Il diffère de la version de la Fig. 2 en ce qu'à la place d'un parachute, il comporte à l'arrière un empennage déployant formé de plusieurs ailettes 6.

La munition M comprend essentiellement un conteneur 7 dans lequel sont retenus côté-à-côte plusieurs projectiles P' pointés vers la sortie, un parachute 8 relié par un émerillon 9 au fond du conteneur 7 opposé à la sortie, et un séquenceur chronométrique pour 15 déclencher la libération des projectiles au bout d'un temps prédéterminé après le largage, calculé suffisant pour que la munition M atteigne une attitude proche de la verticale et une certaine vitesse (de l'ordre de 40 m/s). Les projectiles sortent du conteneur 7 par 20 gravité, donc sans vitesse relative importante, par ouverture du conteneur 7 ou effacement d'une retenue mécanique. Dès la sortie, l'empennage des projectiles P' est déployé, par exemple par un moyen à ressort 60 maintenu chargé à l'intérieur du conteneur 7.

En vue d'une répartition des projectiles, le conteneur 7 comporte des moyens, non montrés, de mise en rotation sur lui-même, par exemple des moyens aérodynamiques tels qu'ailerons déployants. Si la vitesse 25 en rotation est de 10 tours/seconde au moment de l'ouverture du conteneur 7, la vitesse tangentielle des projectiles est voisine de 1,5 m/s en supposant leur centre de gravité à environ 24 mm de l'axe. Pour une altitude de 40 m, et une vitesse axiale qui, on le rappelle, se situe aux alentours de 40 m/s, on peut

-7-

espérer une répartition au sol à l'intérieur d'un cercle de diamètre :

$$2 \times 1,5/40 \times 40 = 3 \text{ m}$$

5

Avec les munitions actuelles où la vitesse d'expulsion est beaucoup plus élevée, soit au moins 200 m/s, la même vitesse en rotation de 10 tours/seconde et la même altitude de 40 m conduisent à un diamètre 10 de dispersion qui n'est que de 0,6 m. Or, l'on sait qu'avec ces munitions connues, l'obliquité pose déjà un problème et qu'il ne serait pas judicieux de la rendre encore plus importante en augmentant la vitesse en rotation. Par conséquent, par rapport aux systèmes connus, 15 la munition de l'invention procure une répartition des projectiles P' considérablement améliorée.

En pratique, des munitions telles que la munition M des Figs. 4 et 5 sont parfaitement adaptées pour équiper 20 de gros cargos pourvus de dispositifs d'éjection sophistiqués permettant une dispersion contrôlée adaptée à la cible, alors que la version projectile individuel illustrée à la Fig. 1 convient plutôt à des petits cargos traitant des surfaces plus faibles.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux 25 exemples décrits précédemment, et elle peut être adaptée, par exemple, pour perfectionner des systèmes d'armes existants. Dans un de ces systèmes, un projectile porteur, de type roquette, contient des sous-projectiles sous forme de flèches rangés avec une orientation unique 30 (la tête vers l'avant et l'empennage vers l'arrière de la roquette). Des moyens de propulsion assurent l'éjection des sous-projectiles selon la trajectoire de la roquette, après que son ogive ait été elle-même expulsée. Un inconvénient important de ces munitions 35 est que leur portée pratique est limitée par l'énergie

-8-

cinétique terminale nécessaire à la pénétration correcte des sous-projectiles. Ainsi, à des distances d'environ 2 000 m, les vitesses d'impact sont de l'ordre de 700 m/s, alors qu'au-delà de 4 000 m, elles descendent en dessous de 300 m/s. Les énergies cinétiques varient dans un rapport de l'ordre de 5, et beaucoup plus si l'on cherche une portée encore plus élevée. Le recours à des sous-projectiles empennés conformes à l'invention pour équiper ces roquettes est une solution pour augmenter la portée ou bien accroître la pénétration.

REVENDICATIONS

- 1) Projectile pénétrant caractérisé en ce qu'il comprend un élément avant (1) formant la partie active à vocation de pénétration, partiellement engagé dans un tube (2), lequel tube (2) est fermé à l'arrière de l'élément avant (1) et contient une charge (30) de propulsion de celui-ci, et un allumeur (31) pour la mise à feu de la charge (30), répondant à la percussion de l'élément avant (1) contre une cible.
5
- 2) Projectile selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'allumeur (31) comprend un moyen à retard pour différer légèrement la mise à feu de la charge de propulsion (30) à partir de l'instant où l'élément avant (1) rencontre une cible.
10
- 3) Projectile selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que la charge (30) comprend des additifs incendiaires.
15
- 4) Projectile selon l'une des revendication 1 à 3, caractérisé en ce que l'élément avant (1) comprend une partie avant (11) en forme de pointe, suivie d'une partie (10) de section plus importante pour limiter la pénétration.
20
- 5) Projectile selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que l'élément (1) est une mine.
25
- 6) Projectile selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que l'élément avant (1) est une flèche.
30
- 7) Projectile selon la revendication 6, caractérisé en ce que la partie arrière (12) de l'élément (1) est pointue ou acérée.
- 8) Projectile selon la revendication 6 ou 7, caractérisé en ce que la partie avant (11) de l'élément (1) comporte un crantage anti-arrachement.

-10-

9) Projectile selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisé en ce qu'il comprend un parachute (4) attaché à l'extrémité arrière du tube (2).

10) Projectile selon l'une des revendications 1
5 à 8, caractérisé en ce que le tube (2) comporte un empennage (6), en vue d'une utilisation en tant que sous-munition.

11) Munition destinée à être larguée à partir d'un vecteur de transport, caractérisée en ce qu'elle comprend
10 en tant que sous-munitions des projectiles (P') selon la revendication 10, retenus côte-à-côte dans un boîtier (7) pourvu d'un parachute (8) et de moyens pour assurer la libération par gravité des projectiles (P') quand des conditions prédéterminées de pente par rapport à
15 la verticale et de vitesse du boîtier (7) sont réunies, ce dernier comportant en outre des moyens de mise en rotation sur lui-même.

pl. 1/3

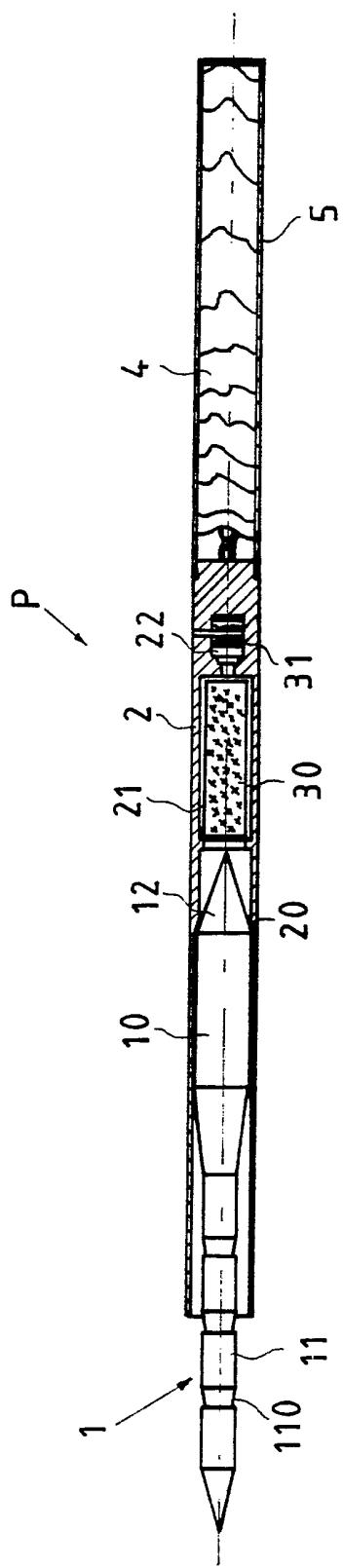


FIG. 1

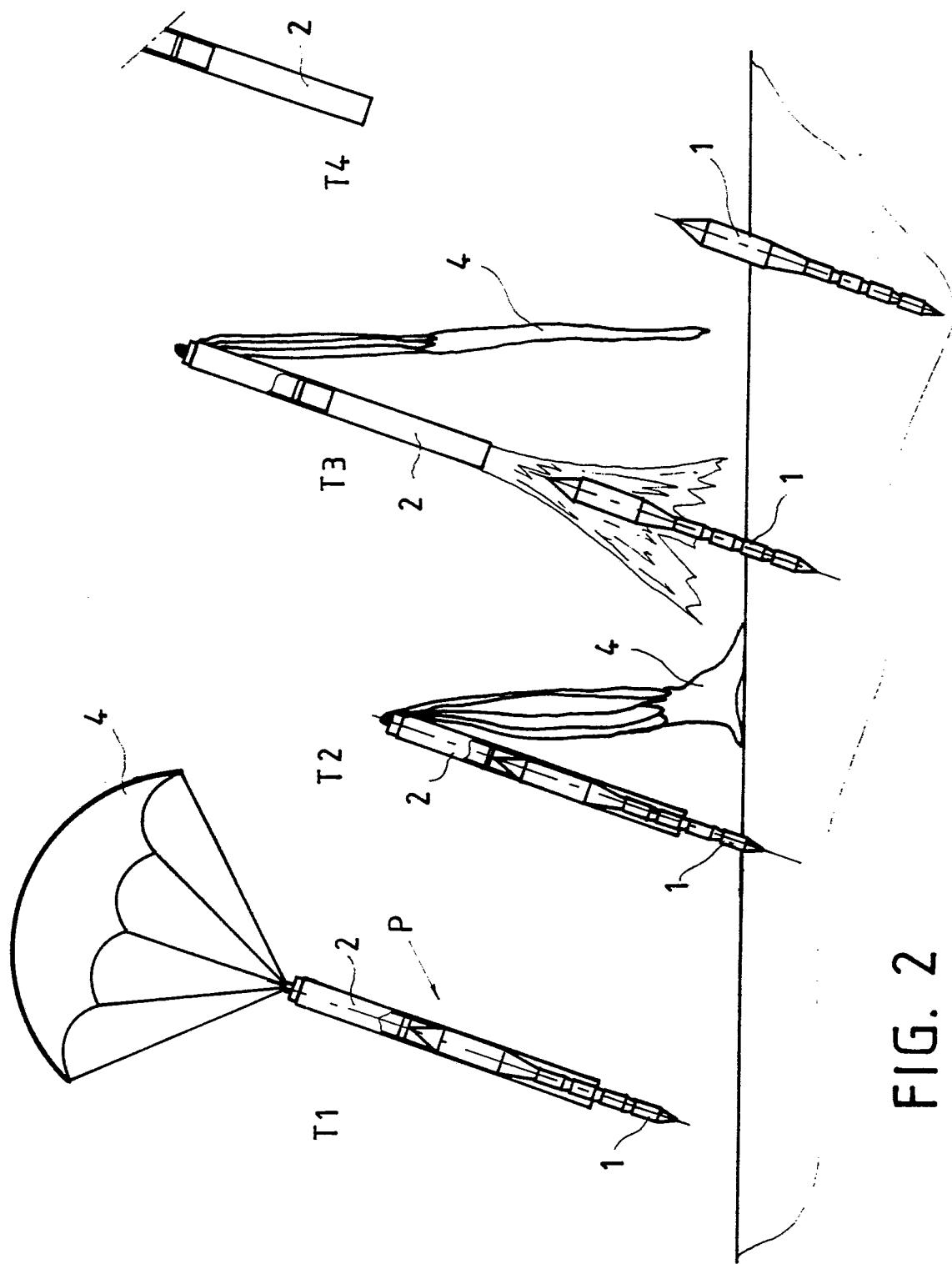


FIG. 2

pl. 3/3

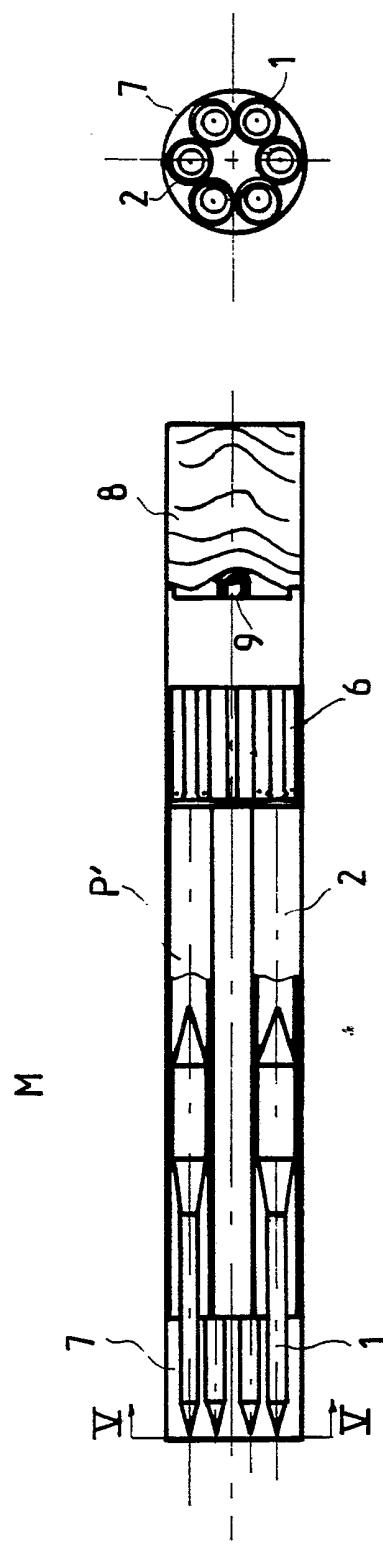
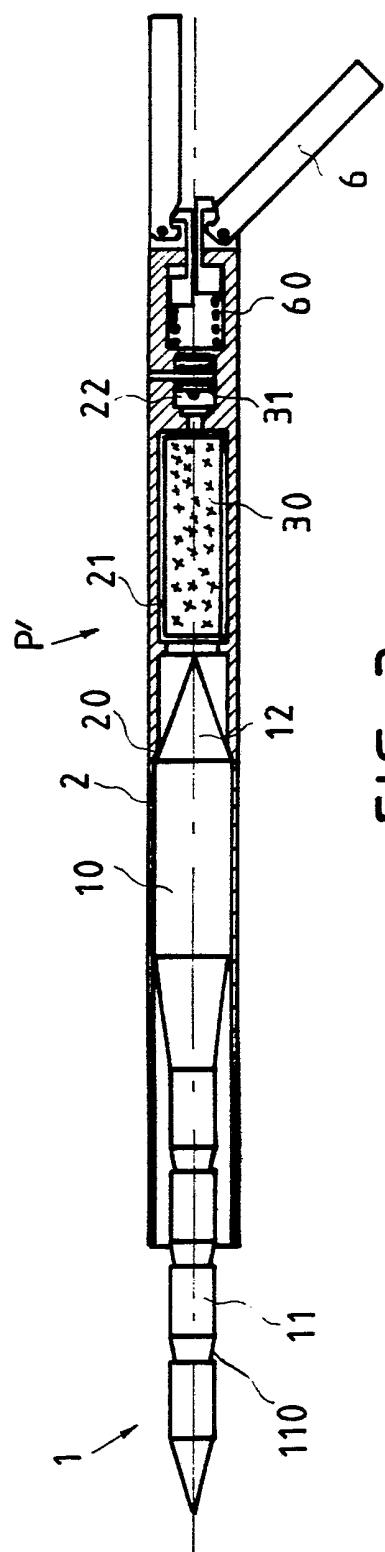


FIG. 5

INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FR 9006246
FA 446406

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	DE-A-3 049 623 (KNAUS) * Le document en entier *	1,3
Y	---	2,4,7,9 -11
Y	US-A-4 090 446 (TOMASETTI) * Colonne 1, ligne 59 - colonne 2, ligne 9; colonne 2, lignes 37-56; colonne 3, lignes 16-34; revendication 1; figures *	2
Y	---	4
D,Y	US-A-3 774 540 (BURFORD) * Le document en entier *	5-7,9, 11
Y	EP-A-0 298 494 (DIEHL GmbH) * Colonne 6, lignes 15-31; colonne 8, ligne 42 - colonne 10, ligne 8; revendications 1,3,4,12,13,15; figures *	10
	---	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
X	FR-A-2 601 763 (ETAT FRANCAIS) * Page 3, ligne 16 - page 4, ligne 17; figures *	F 42 B
A	GB-A-1 364 160 (DIEHL GmbH) * Page 1, ligne 47 - page 2, ligne 52; revendications 1-3; figure *	1
A	FR-A-2 416 447 (BUCK CHEMISCH-TECHNISCHE WERKE GmbH & CO.) * Page 6, ligne 35 - page 7, ligne 19; figure 2 *	8
A	FR-A-2 373 032 (RHEINETALL) * Page 2, ligne 3 - page 3, ligne 37; revendications 1,3,7; figures *	4,5,9, 11

Date d'achèvement de la recherche		Examinateur
28-01-1991		DOUKAS K.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant		